

## Plan montagnes de la Gaspésie

### Appel à projets

Le Plan montagnes est une initiative du gouvernement du Québec par l'intermédiaire du ministère du Tourisme et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Il vise la mise en place de nouvelles mesures, concrètes et efficaces, qui appuieront la transition vers un tourisme de montagne plus responsable, durable et résilient.

Comme ailleurs au Québec et dans le monde, plusieurs communautés de montagnes de la Gaspésie font face à des défis en lien avec les changements climatiques, la courte saison d'activité et la fragilité croissante en raison de l'opération d'une seule activité saisonnière. Les objectifs du Plan montagnes sont :

1. Développer une offre touristique quatre-saisons, accessible, diversifiée et durable ;
2. Favoriser la rétention des dépenses dans l'économie locale ;
3. Promouvoir un tourisme bénéfique pour les individus et respectueux des collectivités ;
4. Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques ;
5. Favoriser la concertation avec les communautés pour renforcer l'optimisation des retombées économiques et la cohérence du développement ;
6. Contribuer au développement et au renforcement des chaînes d'approvisionnement local.

Dans le but de bien répondre aux objectifs du programme et aux besoins de la région, Tourisme Gaspésie a pris la décision de déployer son Plan montagnes en trois volets ; le volet 2, « En mode action », consiste en un appel à projets. À la suite de démarches consultatives et participatives, Tourisme Gaspésie a pu identifier les besoins de l'industrie du tourisme de montagne en Gaspésie. Elle est ainsi à la recherche d'entreprises souhaitant proposer des projets répondant aux besoins qui suivent :

- Implantation ou consolidation d'une solution en mobilité durable ;
- Consolidation durable de sentiers de randonnée pédestre, de vélo de montagne ou de ski de montagne ;
- Aménagement pour les familles ou les personnes ayant des incapacités physiques ;
- Dotation de matériel et d'équipements disponibles aux familles et aux personnes ayant des incapacités physiques ;
- Aménagement durable de sentiers de randonnée pédestre ou de course à pied quatre-saisons.



Les entreprises souhaitant bénéficier de l'aide financière dans le cadre du Plan montagnes sont invitées à visiter l'Espace membre de Tourisme Gaspésie à l'adresse [gaspesie-espacemembre.com/developpement](https://gaspesie-espacemembre.com/developpement), où se trouvent :

- Le *Guide du promoteur Volet 2 — « En mode action »* ;
- Le *Formulaire de demande d'aide financière* ;
- La *Grille d'analyse de projets* ;
- Et des documents de référence pouvant guider les promoteurs dans la conception de leur projet. Ces documents consistent en deux sommaires exécutifs et un rapport d'étalonnage des trois études commandées par Tourisme Gaspésie dans le cadre du Plan montagnes.

Une entrevue d'admissibilité avec monsieur David Dubreuil, coordonnateur soutien aux entreprises, est obligatoire avant le dépôt d'une demande de financement mais au plus tard le 25 octobre 2024. Une fois le projet considéré admissible, les promoteurs sont invités à remplir le formulaire et à le retourner, accompagné des documents requis, à : [developpement@tourisme-gaspesie.com](mailto:developpement@tourisme-gaspesie.com).

Les demandes toujours incomplètes après la date limite de dépôt de projets ne seront pas analysées. Monsieur David Dubreuil est joignable au 418 775-2223, poste 232, et par courriel à [developpement@tourisme-gaspesie.com](mailto:developpement@tourisme-gaspesie.com). **La date limite pour faire une demande d'aide financière au Plan montagnes est le 30 novembre 2024 à midi, ou jusqu'à l'épuisement des fonds alloués au volet 2.**

Veuillez noter que l'aide financière est attribuée sous réserve des disponibilités budgétaires, de la pertinence pour la destination, des résultats de l'analyse et de la valeur ajoutée de la subvention. Veuillez également noter que les résultats d'analyse de projets sont confidentiels et ne pourront être divulgués aux soumissionnaires.

## Procédure pour soumettre votre dossier

### 1. Validez votre admissibilité au Plan montagnes

Prenez rendez-vous par courriel avec notre coordonnateur au développement AVANT le dépôt de votre dossier, pour une rencontre téléphonique ou virtuelle d'une durée approximative de 15 minutes : [developpement@tourisme-gaspesie.com](mailto:developpement@tourisme-gaspesie.com).

La rencontre devra avoir lieu au plus tard le 25 octobre 2024. Si les fonds alloués au volet 2 sont épuisés avant cette date, une annonce sera faite à cet effet.

La rencontre téléphonique ou virtuelle préalable au dépôt est obligatoire. L'admissibilité au programme n'accorde aucune garantie de financement ni d'obligation de la part de Tourisme Gaspésie.

### 2. Déposez votre demande

Lorsque vous aurez la confirmation que votre projet est admissible auprès de notre coordonnateur, vous pourrez soumettre votre dossier en remplissant le Formulaire de demande d'aide financière (en format Excel uniquement), en n'oubliant pas d'y inclure tous les documents exigés.

Le dossier complet du promoteur devra être déposé au plus tard le 30 novembre 2024 à midi.

### 3. Accusé de réception

Une confirmation de réception des documents sera acheminée par Tourisme Gaspésie au plus tard 5 jours ouvrables suivant la date de réception du dossier. Il est de la responsabilité du promoteur de s'assurer de la réception de la confirmation.

Tout dossier incomplet en date du 30 novembre 2024 à midi sera automatiquement considéré comme inadmissible.

**Seule une demande d'aide financière soumise par courriel à l'adresse indiquée et comportant tous les documents requis sera considérée.**

À noter que les dépenses occasionnées par le projet ne peuvent être engendrées qu'après le dépôt d'une demande d'aide financière complète et que l'avis de réception d'une demande en bonne et due forme ne garantit pas l'approbation du projet.